



Droit visite belle famille

Par **marsupioute**, le **03/03/2014** à **14:44**

Bonjour,

Je pense me séparer de mon mari ,que j'aime mais qui se laisse dominer par sa sœur.
C'est elle l'unique sujet de nos disputes.
Jamais mariée et sans enfant,elle décide de tout (dans mon dos)au sujet de notre fils.

Avec mon mari nous avons les mêmes principes d'éducation pour lui mais pas elle.

Je veux partir mais je pense qu'ils vont demander la garde alternée ce que je refuserai mais ai-je le droit ?

Précision : ce n'est pas pour me venger d'elle pour avoir détruit mon mariage, mais parce qu'en sa présence , mon fils devient terrible , immonde etc...alors que c'est enfant sage quand il n'est pas à son contact

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **cocotte1003**, le **03/03/2014** à **18:01**

Bonjour, vous pouvez toujours refuser la garde alternée. Le juge prendra la décision qu'il jugera préférable pour l'enfant selon son age, les conditions de vie, cordialement